



Saisie voiture

Par Steven82

Bonjour, j'ai effectué un crédit voiture mais malheureusement j'ai pas payé plusieurs mensualité. J'ai un huissier qui m'a contacté et envoyé une lettre pour saisir ma voiture.

Est-ce possible de payer ma dette en plusieurs mensualité car j'ai besoin de ma voiture pour aller travailler.
Merci

Par Violet

Bonjour Steven82

Lorsque vous indiquez :

"J'ai un huissier qui m'a contacté et envoyé une lettre pour saisir ma voiture."

Une décision vous condamnant vous a t'elle été signifiée ?

Cordialement.

Par Nihilscio

Bonjour,

Est-ce possible de payer ma dette en plusieurs mensualité car j'ai besoin de ma voiture pour aller travailler.

Vous pouvez essayer de négocier mais c'est un peu tard.

Dans le principe, le non respect des échéances de paiement donne droit au créancier d'exiger le paiement immédiat de l'intégralité de capital restant à payer et, après obtention d'un titre exécutoire, de faire saisir la voiture.

Un titre exécutoire sous forme d'injonction de payer est rapide à obtenir.

Si c'est le cas, vous pouvez faire opposition ce qui aura pour conséquence de porter l'affaire devant le tribunal. Le juge pourra accepter de vous accorder des délais de paiement si vous le lui demandez mais c'est à sa discrétion.

L'autre solution serait le dépôt d'un dossier de surendettement.

Plus de précision sur le contenu de la « lettre » de l'huissier permettrait de vous donner une réponse plus précise.

Par Steven82

Notre client, XXX, nous a chargé de reprendre le véhicule qu'il vous a financé ou procéder au recouvrement judiciaire des sommes restant dues
Il apparaît que vous restez redevable de la somme de 19 380,85?

Nous pouvons vous proposer une solution pour vous permettre de régler cette dette A L'AMIABLE et ainsi éviter tous les frais et les désagréments que vous pourriez subir dans les prochains jours si vous ne revenez pas vers nous.

Je vous accorde un délai de CINQ JOURS pour nous contacter et trouver la solution la plus adaptée à votre situation. Votre gestionnaire de dossier, YYYY se tient à votre disposition au ZZZZ

Rappel des faits:

Votre contrat de financement a été rompu suite aux échéances impayées et la totalité du crédit est devenue exigible tout comme la restitution du véhicule.

Sans retour de votre part, votre condamnation va être demandée auprès du tribunal compétent pour vous contraindre à payer le solde de votre dette ou, à défaut, à restituer le véhicule financé (mise en

application de la clause de réserve de propriété).
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par Nihilscio

Tout est dans la lettre.

Le crédit est rompu. Vous êtes dans l'obligation de rembourser le capital restant sans délai.

Le contrat contient une clause de réserve de propriété qui vous interdit de disposer librement de votre voiture. Vous en serez dépossédé à moins tout payer très vite.

Le créancier vous laisse cinq jours pour proposer un arrangement mais ne vous faites pas d'illusion. Vous n'êtes pas en position favorable.